

A.D.R

Société par actions simplifiée
au capital de 190 000 euros
Siège social : Rue de la Libération
14100 Saint-Désir
419 959 267 RCS LISIEUX
La « Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 MARS 2026
--

La soussignée :

- **La Société VENNER HOLDCO**, Société par actions simplifiée au capital de 5.460 euros dont le siège est situé Bureau 3, 2 Place Jean V, 44000 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 945 177 152, représentée par la Société OCEAN INVEST en qualité de Président, elle-même représentée par Monsieur Jonah VAUCHEL en qualité de Président, ci-après l' « **Associée unique** »,

Associée unique de la Société et détenant la totalité du capital et des droits de vote,

A pris conformément aux statuts de la Société, les décisions suivantes :

- Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président,
- Constatation de la démission des Directeurs Généraux et nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Modification de l'article 13 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Arnaud BURET de son mandat de Président à compter de ce jour, et nomment en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **La société VENNER HOLDCO**, Société par actions simplifiée au capital de 5.460 euros dont le siège est situé Bureau 3, 2 Place Jean V, 44000 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 945 177 152,

Monsieur Jonah VAUCHEL, en qualité de représentant de la société OCEAN INVEST, elle-même Présidente de la société VENNER HOLDCO, accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Messieurs Loïc DANNEVILLE, Alain SALLES et Nicolas PASSARETTI de leur mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et nomment en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée :

- **Monsieur Jonah VAUCHEL** né le 16 octobre 1997 à Gatineau (Canada), de nationalité française, demeurant 636 rue Desandrouins à Denain (59220).

Monsieur Jonah VAUCHEL accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide de modifier l'article 13 de la Société par la suppression des dispositions des alinéas 5 et 6 dudit article et relatives à la limitation des pouvoirs du Président et du Directeur Général.

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le présent document est signé électroniquement par le biais du service www.docusign.com, l'Associée unique reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Conformément à l'article 1375 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil et que le procédé permet au signataire de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès

Signature de l'Associée unique
La société VENNER HOLDCO
Monsieur Jonah VAUCHEL

Signé par :

CF0442D0ECB144A...